

Réf: Dossier N° 134710

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AIGLE PROMISES »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II PLATEAUX  
AGBAN, Lot 910, Ilot 97, Section LZ, parcelle 226, 09 BP 1353  
Abidjan 09, Lot 910, Ilot 97

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/08/2022 , et enregistrés au CEPICI le 09/08/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AIGLE PROMISES »

Objet : L'IMMOBILIER, LE TRANSPORT,

LA PRODUCTION & DIVERSES

PRESTATIONS

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

LOTISSEMENT, ACHAT ET VENTE DE TERRAIN,  
CONSTRUCTION IMMOBILIERE ET VENTE DE MATERIELS DE  
CONSTRUCTION.

PRODUCTION, TRANSPORT, COMMERCIALISATION  
D'EAU PORTABLE, JUS, FARINE, PRODUITS ALIMENTAIRES.

PRODUCTION, TRANSPORT, COMMERCIALISATION DE  
PROTEINE ANIMALE.

PRODUCTION, TRANSPORT ET VENTE D'AGGLOS.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II PLATEAUX  
AGBAN, Lot 910, Ilot 97, Section LZ, parcelle 226, 09 BP 1353  
Abidjan 09, Lot 910, Ilot 97

Dirigeant(s) : M ABONGA AFFOUEUCHY EMMANUEL, (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-07543 du 23/08/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°37909/GTCA/RC/2022 du 23/08/2022

